



Amende pour s'être rabattu en franchissant une ligne blanche

Par **Aquinate**, le **25/11/2015** à **18:30**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter par des motards pour franchissement de ligne blanche en fin de dépassement.

Pour ma part, je n'ai rien vu de tel.

Le PV est il contestable ?

Merci de votre aide

Bien cordialement

JEan

Par **fabrice58**, le **25/11/2015** à **19:35**

Ce qui compte est ce qu'ont vu les motards.

Tout est contestable et doit être démontré par celui qui conteste.

Le PV faisant foi jusqu'à preuve du contraire, vous devez prouver que vous n'avez pas franchi cette ligne continue sachant que ce sera votre parole contre celle de deux agents de police judiciaire assermentés.

cdt